

SOMMAIRE

Quelques sites à consulter	02	
Comité des relations du travail	101	03
SPECA et luttes sociales	04	
Qu'est-ce qui se passe avec ma paie?	05	
La convention	06	
Réactions contre les compressions budgétaires	07	



SPECA-HEBDO
Volume 32
Numéro 04
Jeudi 6 octobre 2011
www.speca.ca.edu

Un message de l'Association générale étudiante du Collège Ahuntsic (AGECA) concernant la hausse des frais de scolarité universitaires

Cher(e)s enseignant(e)s,

J'écris ce texte à l'aube d'un moment historique. En effet, la hausse des frais de scolarité annoncée par le gouvernement québécois est la plus importante de l'histoire de notre province. Il est indéniable qu'elle aura des répercussions importantes sur les étudiants et la société en général.

Tout d'abord, dressons un portrait de la situation. Cette augmentation des droits de scolarité est une hausse progressive de 1625\$ répartie sur les cinq prochaines années. En d'autres termes, il coûtera 1625\$ de plus pour une année d'université dans 5 ans, soit une augmentation de 75%. Une année universitaire coûte près de 2900\$ en ce moment, nous évaluons donc que la hausse portera la facture totale à près de 4700\$ d'ici 2016.

Le gouvernement dit souvent que cette hausse a pour but d'établir un financement plus juste de nos institutions scolaires postsecondaires ou de permettre de pallier le sous-financement des universités. Par contre, plusieurs mesures ont déjà eu pour but de corriger ces situations, mais elles sont rarement mentionnées. Parlons notamment de la hausse constante des frais institutionnels obligatoires. Ces frais ont été créés en 1986 et, pour 2010-2011, ils s'élèvent à 702\$ en moyenne, ce qui représente environ 25% des frais payés par les étudiants durant cette année. Sans modifier le montant chargé par les administrations avant 2007, une réglementation s'intéressant uniquement à leur augmentation a touché ces frais il y a trois ans. Contrairement aux frais de scolarité qui vont au ministère pour être redistribués aux différentes institutions scolaires ou gouvernementales et à l'aide financière aux études, ces frais vont directement dans les coffres des universités.

Plusieurs bavures administratives nous poussent également à douter de la saine gestion des universités. Prenons en exemple les derniers recteurs de l'Université Concordia. Ces derniers ont quitté leurs fonctions avec des primes de départ totalisant 1,7 million de dollars. L'administration s'est par ailleurs permis d'acheter le condo du recteur actuel, évalué à 1,027 millions de dollars, et paie même ce dernier 3 000\$ par mois pour l'habiter. De plus, les déboires que l'UQAM a connus avec l'îlot Voyageur prouvent que les universités ne sont pas en mesure de se lancer dans des projets immobiliers. À lui seul, ce gouffre financier a coûté près de 450 millions de dollars aux contribuables. Permettez-moi de vous rappeler que la hausse va permettre de piger 500 millions de dollars par année de la poche des étudiants. Pendant ce temps, au centre-ville, l'îlot Voyageur tient toujours, inutilisable, squelette impossible à cacher.

Également, les prêts et bourses ne pourront atténuer la hausse des frais de scolarité, car le programme d'aide financière aux études est inadéquat. Seule une minorité d'étudiants ont accès aux bourses. Le gouvernement Charest n'a pas l'intention de toucher au plafond des prêts, mais il crée tout de même une allocation spéciale à rembourser pour les élèves qui le dépassent. Lui et son équipe pensent également hausser le seuil de contribution parentale à 35 000\$. Dans le reste du Canada, il est de 70 000\$, niveau que le comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, organisme gouvernemental, suggère d'atteindre. Les parents gagnant plus que 35 000\$ par année seront donc tenus par la loi d'aider financièrement leurs enfants. Le seul recours possible est la poursuite judiciaire, alors qu'à 35 000\$ et même davantage, c'est simplement impossible d'aider.

En somme, il est faux de penser que l'éducation est gratuite. Elle coûte cher au gouvernement et à la population en général. Nous nous retrouvons donc devant un choix de société. Oui, le prix d'à peu près tout augmente, alors pourquoi pas le prix de l'éducation? Cette question suppose que l'enseignement est un service ordinaire, sans aucun autre avantage que de subvenir à un besoin... Pourtant, une jeunesse éduquée apporte énormément à sa société! Et c'est sans compter sur les innombrables étudiants qui comptent sur une éducation abordable pour accéder à une meilleure qualité de vie, niveau de vie inatteignable avec tous les frais actuels et les hausses annoncées. C'est pour ces raisons que les associations étudiantes vont soumettre une journée de grève au vote de leurs membres: le but est que tous les étudiants du Québec et tous les professeurs qui voudront se joindre à eux viennent à Montréal manifester contre cette hausse. Surtout, je vous en conjure, ne considérez pas votre travail comme rien de plus qu'un service à vendre. Ce que vous faites n'est en aucun cas comparable à n'importe quel métier de ce monde. Vous formez les générations futures et façonnez activement la société de demain!

Vous êtes une part importante de la vie étudiante du Collège. Si vous avez des commentaires ou des questions, n'hésitez surtout pas à venir discuter avec nous au local de l'AGECA (B-2460).

Marc-Olivier Goulet,
président de l'AGECA
Mais étudiant d'abord et avant tout

Victimes du blues de l'automne?

Venez combattre en groupe!

Souper automnal

du SPECA

3 novembre 2011

après la demi-journée pédagogique et l'assemblée syndicale

15\$

*Inscription requise avant
le 27 octobre au local du
SPECA*

Comité des relations du travail

101

Le Comité des relations du travail, communément appelé CRT, est au cœur des relations syndicales/patronales. C'est le lieu privilégié d'interprétation de la convention collective et de règlement des litiges. Le CRT est un comité permanent; il fait partie intégrante de notre convention collective (article 4-3.00). Voici quelques dossiers abordés au CRT:

- les demandes de congé, à l'exception des congés parentaux;
- les périodes de vacances;
- les litiges sur les questions d'ancienneté et l'évaluation de l'expérience;
- les cas de mesures disciplinaires à l'endroit d'enseignants;
- la tâche d'enseignement et le projet d'allocation des ressources enseignantes, incluant les ouvertures de postes et de charges annuelles de remplacement;
- les réductions d'effectifs et la fermeture de programmes.

Le CRT comprend aussi un sous-comité, le Comité technique de la tâche. Ce sous-comité étudie le projet de répartition des ressources enseignantes et fait des recommandations au CRT.

Le CRT est paritaire: la convention prévoit qu'il regroupe entre 3 et 7 membres de chacune des parties. Du côté patronal, le directeur des ressources humaines, M. Claude Courchesne, est notre principal interlocuteur. Cette année, il est accompagné d'Isabelle Grelier, coordonnatrice aux ressources humaines, et de Brigitte Gauthier-Perron, directrice adjointe des études. Pour la partie syndicale, le CRT est traditionnellement composé de 3 membres de l'exécutif et de 2 membres élus par l'assemblée générale, à la fin de l'année. Cette année, les membres du CRT pour le SPECA sont:

Alain Long, enseignant en biologie (vice-président et responsable du CRT pour les profs);

Denise Poirier, enseignante en philosophie (présidente);

Josée Déziel, enseignante en sciences sociales (trésorière);

Louis-Philippe Lépine, enseignant en techniques administratives;

Hélène Robert, enseignante en mathématiques.

Les rencontres peuvent être convoquées par l'une ou l'autre des deux parties. Le CRT se rencontre en moyenne une fois toutes les trois semaines.

L'année 2011-2012 est une année particulière pour les relations syndicales/patronales, puisqu'il y aura renégociation de la lettre d'entente sur la mise en œuvre de la convention collective. En effet, lorsqu'une nouvelle convention collective entre en vigueur, les parties locales entament des discussions en vue de s'entendre sur des modalités locales d'application de certaines dispositions de cette convention. Ici, à Ahuntsic, la tradition est de regrouper ces modalités dans une lettre d'entente formelle qui liera les parties pour toute la durée de la convention. En raison des aspects de la convention qui sont concernés par cette lettre d'entente, celle-ci a des conséquences importantes sur notre tâche d'enseignement et nos conditions de travail et elle interpelle au premier chef nos représentants au CRT. C'est pourquoi ceux-ci seront impliqués de très près dans la renégociation qui s'amorce afin d'analyser nos ententes passées, d'identifier d'éventuelles problématiques et de proposer des solutions pour l'avenir aux membres.

À cet égard, nous vous interpellons bientôt en assemblée générale sur différents sujets importants qui sont au cœur de la lettre d'entente. Nous tenterons aussi de mettre à profit divers mécanismes d'information et de consultation tout au long de la renégociation afin de garantir que l'entente que nous adopterons en assemblée soit bien représentative de la volonté de l'ensemble des membres. Surveillez les communications du syndicat au cours des prochains mois pour rester bien au fait de ce dossier, car l'enjeu est majeur pour nos conditions de travail des prochaines années!

Le SPECA

et les luttes sociales

Des interrogations ont émergé à quelques reprises au cours des dernières sessions, à savoir quels sont les organismes et mouvements appuyés par le SPECA (que ce soit de manière symbolique ou financière), et quels sont les critères qui ont mené à de tels appuis. Le soutien du SPECA à certains organismes et certaines causes se présente de deux manières différentes : l'appui financier aux luttes et la prise de position politique.

L'appui aux luttes

Dans son budget de fonctionnement, le SPECA dispose d'une enveloppe «Appui aux luttes» totalisant environ 7000\$ par an, soit environ 15\$ par membre cotisant. Au cours de l'année, nous recevons régulièrement des demandes provenant d'organismes de toutes sortes. Certains demandent du soutien en argent, d'autres nous interpellent pour que nous endossions une déclaration. À moins que l'organisme ou la déclaration nous semble contredire directement les positions politiques de notre syndicat, nous répondons de manière positive à la demande.

La politique suivie depuis des années par l'exécutif est de donner 150\$ comme montant d'appui. Dans le cas de conflits criants, tels que le récent lock-out au Journal de Montréal par exemple, ce montant peut augmenter. Les organismes dans lesquels certains de nos membres sont particulièrement impliqués, et qui contribuent au rayonnement de notre syndicat à l'extérieur, reçoivent aussi des montants plus importants (pensons à Amnistie Internationale et au Collectif Échec à la guerre). Nous avons mis la liste des luttes et organismes appuyés en 2010-2011 sur le site web du SPECA (<http://speca.ca.edu/IMG/pdf/AppuiAuxLuttes20102011.pdf>). Il est probable qu'à l'assemblée générale du 3 novembre, nous vous invitons à réactualiser ces politiques.

La prise de position politique

Le SPECA et les syndicats québécois n'ont pas pour seul mandat de défendre les conditions de travail de leurs membres. On attend aussi d'eux qu'ils défendent le bien commun et promeuvent des solutions collectives pour y parvenir. Autrement dit, un syndicat est nécessairement une organisation politique, une partie d'un plus vaste mouvement social qui questionne cet ordre du monde qu'on voudrait bien faire passer pour «naturel» ou «rationnel», et ce, dès les débuts du syndicalisme, lors de la révolution industrielle. Cela amène donc les syndicats à développer une analyse et des positions, au fur et à mesure de l'évolution de la conjoncture (québécoise, canadienne ou mondiale), en vue de faire progresser la démocratie et la justice

sociale.

Ainsi, alors que la période dite des Trente Glorieuses (1945-1973) a permis des gains substantiels pour les classes moyennes et populaires des sociétés occidentales, notamment par l'action de mouvements sociaux rassembleurs et souvent radicaux, à partir des années 1970, et particulièrement des années 1980, on fait face à une offensive néolibérale : ouverture des marchés, dérèglements et privatisations sont de mise. La mondialisation et la financiarisation du capitalisme ouvrent la voie au démantèlement des acquis sociaux obtenus antérieurement, démantèlement qu'on nous présente comme inévitable (« *There is no alternative.* », disait Margaret Thatcher).

Au fil des ans, le SPECA a adopté des positions qui reflètent l'évolution de son analyse de la situation économique et politique, mais aussi de la réponse des mouvements sociaux à ces attaques. Nous avons parcouru les procès-verbaux des assemblées générales des 10 dernières années pour y relever les prises de position majeures adoptées par les membres. Celles-ci sont désormais en ligne (<http://speca.ca.edu/appui-aux-luttes>). On constate que les positions politiques du SPECA sont à la fois diversifiées et cohérentes, passant de la solidarité internationale à la construction d'une alternative progressiste québécoise, tout en maintenant son appui aux batailles étudiantes.

En ce début des années 2010, alors que la crise financière et économique entraîne la mise en place de mesures de plus en plus féroces à l'endroit des services publics et une attaque frontale contre la démocratie en général, l'intervention des syndicats dans l'espace public est, plus que jamais, une nécessité incontournable. On ne nous invitera jamais à le faire et on ne nous fera jamais de cadeaux; une société se démocratise si ses citoyens choisissent de refuser l'ordre établi et de prendre la place qui leur revient. Le SPECA est l'un des lieux à votre disposition pour ce faire.

Philippe de Grosbois, secrétaire

MAIS QU'EST-CE QUI SE PASSE AVEC MA PAIE ?

Votre paie fluctue étrangement depuis quelque temps? Vous avez reçu une rétroactivité, mais ne comprenez pas le laconique message administratif sur votre bordereau? Voici des précisions qui devraient vous permettre de mieux vous y retrouver parce que de nombreux facteurs sont susceptibles d'avoir modifié votre revenu brut à la hausse depuis la signature de la convention 2010-2015, le 8 avril dernier.

Comme vous le constaterez, le Collège a dû procéder à une multitude d'ajustements salariaux dans des délais extrêmement courts. Aussi, nous tenons à saluer le travail remarquable de nos collègues syndiqués qui ont eu à traiter tout ça, particulièrement au service de la comptabilité.

Les augmentations paramétriques

Vous le savez sans doute, la dernière négo nous a permis d'obtenir un «mirobolant» 6% d'augmentation salariale réparti sur 5 ans de la façon suivante : 0,5% – 0,75% – 1% – 1,75% – 2%. Ainsi, pour la première année de la convention, soit du 1er juin 2010 au 31 mai 2011, une nouvelle échelle salariale augmentée de 0,5% (Annexe VI-1 de la convention) aurait dû être en vigueur. Mais les collègues ne pouvaient pas l'appliquer avant que la convention ne soit ratifiée.

Localement, le Collège a commencé à appliquer l'échelle augmentée de 0,5% sur la paie du 19 mai dernier (période du 5 au 18 mai) et il a versé sur cette même paie la rétroactivité salariale couvrant la période du 1^{er} juin 2010 au 4 mai 2011. Sur la paie suivante, datée du 2 juin, 9 jours ont été payés au taux de l'échelle 2010-2011 et le 1er juin a été payé au taux – augmenté de 0,75% – de l'échelle de la deuxième année de la convention en vigueur du 1^{er} juin 2011 au 31 mai 2012. Depuis, les périodes ont été payées en entier sur la base de cette dernière échelle.

L'équité salariale

Bien que nous n'appartenions pas à une catégorie d'emploi à prédominance féminine (nous formons plutôt un groupe mixte), nous bénéficions indirectement de l'équité salariale parce que notre échelle salariale est identique à celle des enseignantes et enseignants du primaire et du secondaire (à l'exception des échelons 18 à 20, accessibles aux détenteurs de maîtrise et de doctorat, qui n'existent pas dans leur échelle).

L'an dernier, l'opération de maintien de l'équité salariale au primaire-secondaire s'est traduite par une hausse de 1% applicable au 31 décembre 2010. Toutefois, nous n'en

avons pas bénéficié immédiatement, notamment parce que la FNEEQ devait négocier avec le Conseil du trésor pour faire appliquer la hausse sur les échelons 18 à 20 de notre échelle. Cette négociation est maintenant terminée, l'entente est sur le point d'être signée et les collègues ont commencé à mettre en application la nouvelle échelle. Ici, l'ajustement salarial et le versement de la rétroactivité salariale depuis le 31 décembre 2010 ont été faits pour tous les enseignants sur la paie du 22 septembre.

Le tableau* que vous trouverez sur le site fournit les échelles salariales intégrant l'équité salariale au 31 décembre 2010. Ces échelles annulent et remplacent les échelles de l'annexe VI-1 de la convention. Le tableau fournit aussi les hausses entre chaque échelle, les écarts entre chaque échelon ainsi que les taux horaires des enseignants chargés de cours. Notez que la hausse liée à l'équité, bien qu'elle soit dans son ensemble de 1%, varie quelque peu d'un échelon à l'autre. C'est que le Conseil du trésor a profité de l'opération pour uniformiser les écarts entre les échelons, qui ont été fixés à 4,25% entre les échelons 1 à 17 et à 1,63% entre les échelons supérieurs.

La révision de l'expérience

La nouvelle convention a déclenché, au mois de mai dernier, une vaste opération de révision de l'expérience puisqu'elle introduit un calcul bonifié de celle-ci (clause 6-2.01). Cette révision, dont les effets s'additionnent à la progression accélérée dans l'échelle pour les enseignants dont le traitement est fixé à l'un ou à l'autre des quatre premiers échelons (clause 6-1.01), a mené à des ajustements d'échelons pour de nombreux enseignants, parmi ceux, évidemment, qui sont toujours en progression dans l'échelle salariale.

Au total, au moins 151 enseignantes et enseignants du Collège bénéficient d'une augmentation d'un ou plusieurs échelons à compter de l'une ou l'autre des sessions depuis le début de l'année d'engagement 2010-2011. Au 25 août 2011, 36 d'entre eux avaient vu leur salaire ajusté

* Vous trouverez le tableau descriptif des échelles de traitement des enseignants des collèges sur le site du SPECA.
http://speca.ca.edu/IMG/pdf/Echelles_salariales_sept11.pdf

Deux mots sur la convention

en fonction de leur nouvel échelon et ils avaient reçu leur rétroactivité pour la période allant du début de l'année 2010-2011 à la date de l'ajustement salarial. Sauf exception, les ajustements salariaux et les versements de rétroactivité ont été faits pour tous les autres sur la paie du 8 septembre.

L'application de la clause 5-1.03 d

Cette clause de la convention, qui n'est pas nouvelle, a pour effet de garantir un plein salaire annuel aux enseignants à temps partiel qui ont cumulé au moins 50 de CI à l'enseignement régulier et dont la charge à la formation continue leur a permis d'atteindre l'équivalent de 80.

Pour 2010-2011, 4 enseignants à temps partiel ont bénéficié d'un paiement, établi par le Collège et validé par le SPECA en CRT, pour combler la différence entre le salaire qu'ils ont effectivement gagné en 2010-2011 et celui qu'ils auraient gagné s'ils avaient été à temps complet à l'enseignement régulier. Ce montant a été versé sur la paie du 22 septembre.

Un mot sur la relativité salariale

Distincte de l'équité salariale, qui est fondée sur la comparaison d'une catégorie d'emploi à prédominance féminine par rapport à une catégorie à prédominance masculine effectuant un travail équivalent, la relativité salariale consiste essentiellement à corriger les disparités salariales entre des catégories d'emploi en se fondant sur la valeur relative des emplois, sans égard au sexe.

C'est dans le cadre de ce processus que la FNEEQ a notamment obtenu l'ajout des échelons 18, 19 et 20 à notre échelle, en faisant valoir l'importance, à l'enseignement supérieur, de reconnaître les diplômes de maîtrise et de doctorat. La FNEEQ continue de pousser le dossier au Conseil du trésor, avec l'objectif avoué de faire bonifier l'ensemble de notre échelle salariale par rapport à celle des enseignantes et enseignants du primaire et du secondaire. Si on ne peut rien espérer de ce côté à court terme, il n'est pas dit que nous n'aurons pas une heureuse surprise, au plan salarial, avant le renouvellement de notre convention en 2015. En tout cas, c'est à suivre...

Alain Long, *vice-président*

À propos de la clause 5-1.03 d

Cette clause de la convention stipule que l'enseignant à temps partiel qui cumule au moins 50 de CI à l'enseignement régulier et qui donne aussi des cours à la formation continue, des cours d'été ou de la suppléance, obtient le statut d'enseignant à temps complet si ces cours lui permettent d'atteindre l'équivalent de 80 de CI.

Outre le bénéfice que le statut de temps complet peut conférer à l'égard de la priorité d'emploi et de l'obtention de la permanence, la clause a avant tout pour effet d'obliger le Collège à payer (à même les ressources dédiées à l'enseignement) les enseignants concernés dont le revenu annuel gagné (enseignement régulier + charges de cours) a été inférieur à un plein salaire annuel (taux conventionné pour 1 ETC). En 2010-2011, 11 enseignants à temps partiel ont acquis le statut de temps complet en vertu de la clause et 4 d'entre eux ont reçu un paiement pour compenser un manque à gagner.



La FNEEQ et la FECQ dénoncent les dernières compressions budgétaires du gouvernement Charest

Le 15 septembre dernier, on apprenait que le Conseil du trésor imposait des coupes de l'ordre d'environ 30 millions \$ dans les cégeps. Celles-ci s'ajoutent aux compressions de 30 millions \$ effectuées en mai dernier. Cinq jours plus tard, la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) et la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) unissaient leurs voix pour dénoncer ces nouvelles compressions budgétaires imposées au domaine de l'éducation.

«Ce sont les deuxièmes coupes que subissent les collèves en moins de six mois. Nous sommes inquiets des impacts sur les services aux étudiants. Il est surtout ironique de penser qu'on impose au secteur de l'éducation de se serrer encore davantage la ceinture, au moment même où on apprend que des milliards de dollars sont dilapidés chaque année par la collusion qui règne dans le secteur des travaux publics», dénonce Léo Bureau-Blouin, président de la FECQ.

«Ces compressions sont inacceptables. Contrairement aux vœux pieux exprimés par la ministre, les coupures affectent directement les étudiantes et les étudiants: on nous a rapporté, par exemple, la fermeture de plusieurs centres d'aides dans les cégeps. Par ailleurs, plusieurs établissements font face à une diminution de la fréquentation scolaire et sont déjà en situation financière critique. À l'heure où on clame partout vouloir favoriser la réussite, à l'heure où les cégeps doivent accueillir un nombre important d'étudiantes et d'étudiants ayant des besoins particuliers, il est cynique de vouloir diminuer les ressources déjà maigres du réseau collégial», estime de son côté Jean Trudelle, président de la FNEEQ-CSN.

«En menant notre enquête, on a pu constater que les dernières coupures n'ont pas été qu'administratives, précise Léo Bureau-Blouin. Ce sont des techniciens en langues, des gardiens de sécurité ou des bibliothécaires qui ne sont pas embauchés. Cela touche directement les services aux étudiants»

«Après la hausse des droits de scolarité universitaire, les dernières coupes en éducation et la loi 100, le gouvernement sabre une fois de plus les services publics et la qualité du système d'éducation. Un grand ménage doit être fait dans la gestion des finances publiques avant de couper dans l'éducation», concluent les présidents de la FNEEQ-CSN et de la FECQ.

Quelques sites intéressants à consulter, comme enseignant-e, comme militant-e, comme citoyen-ne :

L'Université populaire de Montréal lance sa troisième saison cet automne!

<http://www.upopmontreal.com>

Une action de la branche montréalaise d'Amnistie Internationale contre les détentions arbitraires:

<http://www.youtube.com/watch?v=I3rji9zSdw4>

Une pétition d'Amnistie demandant une enquête publique sur la répression lors du G20 de 2010 à Toronto vous attend au local du SPECA. On peut aussi la signer en ligne:

<http://amnistie.ca/detentions/contexteG8G20.php>

La FNEEQ tient un fil de presse très actif sur Facebook:

<http://fr-fr.facebook.com/FneeqCSN>

Celles et ceux qui ne sont pas sur Facebook (vous n'êtes pas seuls!) seront ravis d'apprendre qu'on peut y accéder sans être inscrit.

Au moment de mettre sous presse, le mouvement Occupy Wall Street en est à son 14e jour de campement, pour dénoncer l'emprise de la finance sur la société américaine. On peut suivre leurs péripéties à:

<https://occupywallst.org/>

Le président de la Fédération des cégeps s'indigne lui aussi de ces compressions

Mardi 20 septembre 2011

À la suite de l'annonce par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'une nouvelle compression dans le réseau collégial public, la Fédération des cégeps tient à exprimer son profond désaccord devant l'imposition de cette nouvelle coupure, qui s'ajoute à celle de 31,3 M\$ subie par les cégeps en mai dernier. « Cette compression est clairement en contradiction avec le discours gouvernemental selon lequel l'éducation est la priorité », a indiqué M. Jean Beauchesne, président-directeur général de la Fédération des cégeps.

Réunis en assemblée générale extraordinaire le 16 septembre, les présidents et les présidentes de conseil d'administration ainsi que les directions générales de cégep ont voté à l'unanimité une résolution dans laquelle ils expriment au gouvernement leur désaccord devant cette nouvelle compression. Ils lui demandent de respecter l'équité entre les réseaux d'enseignement et entre les établissements eux-mêmes, et d'assurer la stabilité financière du réseau collégial public dans les prochaines années.

Cette compression inattendue, qui arrive quelques mois à peine après la précédente, s'exerce en pleine année scolaire alors que les budgets des collèges sont déjà adoptés et les plans d'effectifs finalisés. Dans ces circonstances, on ne voit pas comment il sera possible d'exercer la coupure à court terme sans affecter les services aux étudiants.

« Dans un cégep, l'ensemble des activités et des ressources sont au service de l'étudiant. C'est également vrai pour les réserves constituées par les cégeps eux-mêmes à travers leurs services autofinancés et leurs services aux entreprises, entre autres. La compression compromet les services à l'étudiant et le développement des établissements, et risque d'engendrer à terme des déficits de services. Elle vient freiner, et même stopper dans certains cas, l'élan donné au réseau collégial par les derniers réinvestissements de 2006 et de 2008 », a ajouté M. Beauchesne.

Pour l'équité entre les réseaux

Le gouvernement souhaite atteindre l'équilibre budgétaire en 2013-2014, ce qui requiert un effort collectif substantiel. Selon M. Beauchesne, « les cégeps sont prêts à collaborer, mais encore faut-il que le fardeau soit réparti de manière juste et équitable entre les réseaux d'éducation – ce qui n'est pas le cas actuellement ». En effet, la compression touche uniquement les commissions scolaires et les collèges, et ceux-ci doivent absorber encore davantage que leur part relative dans le budget de l'éducation. Alors qu'ils représentent 14 % du budget total, les cégeps subissent 24 % de la compression imposée à l'éducation. Et cela, au moment même où l'enseignement supérieur collégial est appelé à renforcer sa contribution face aux défis auxquels le Québec est confronté, notamment en matière de formation d'une main-d'œuvre qualifiée dont les entreprises ont de plus en plus besoin.

En finir avec l'approche «yo-yo»

Par ailleurs, la Fédération réclame du gouvernement qu'il mette fin à l'approche «yo-yo», selon laquelle les périodes de compression et de réinvestissement se succèdent les unes aux autres, rendant presque impraticable la gestion de projets et d'activités à plus long terme. Entre 1992-1993 et 2011-2012, les cégeps ont obtenu des réinvestissements successifs de 167 M\$, annulés à toutes fins utiles par des compressions successives récurrentes de 307 M\$, excluant la nouvelle coupure, au cours de la même période. Les dernières compressions, imposées coup sur coup aux collèges, pourraient d'ailleurs mettre en péril la santé financière des établissements.

Selon M. Beauchesne, « les cégeps ont besoin de stabilité financière pour pouvoir fonctionner de manière optimale. Nous souhaitons conclure, dans les meilleurs délais, une entente avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour que soit établie une planification financière à plus long terme, par exemple sur un horizon de cinq ans ». Cela est d'autant plus crucial que 88 % du financement des cégeps provient de l'État et qu'il leur est interdit, en vertu de la loi, d'enregistrer des déficits budgétaires.

Source : AMEQ en ligne

